



Boris Bertolt exprime ses opinions sur Jean Pierre Amougou Belinga dans l'affaire Martinez Zogo. Le lanceur d'alerte appelle à la recherche de la vérité et de la justice, et rappelle l'importance de la moralité et de la conviction dans la construction d'une société démocratique et respectueuse de l'État de droit.

*AFFAIRE MARTINEZ ZOGO: CE QUE JE PENSE DE JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA
Par Boris Bertolt*

Jean Pierre AMOUGOU BELINGA est détestable pour certains. Avec raison sa chaîne de télévision VISION 4 a entre 2017 et 2022 accentué les tensions ethniques au Cameroun pour cela il pouvait être poursuivi pour incitation à la haine. Jean Pierre AMOUGOU BELINGA qui a bénéficié de fonds publics en tant que homme d'affaires et pourrait être poursuivi pour criminalité financière, au cas où il y aurait des preuves pour l'accabler.

Sauf qu'il n'est poursuivi aujourd'hui ni pour incitation à la haine ou criminalité financière mais pour homicide au départ et désormais « complicité de torture ». (Déjà même le fait que l'accusation passe de commanditaire présumé à complicité de torture qui est visé dans l'ordonnance du 29 février 2024 n'a pas entraîné la mort est déjà un problème).

Tout le monde quoi que nous pensions a droit à la justice, la vérité en toute

circonstances. C'est une question de principes et de valeurs. C'est le sens de la bataille pour la démocratie et les droits de l'homme au Cameroun.

Au stade actuel, rien n'indique que JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA est impliqué dans l'assassinat de Martinez Zogo, d'ailleurs le juge parle de « complicité de torture », mais il faudrait que même ici les éléments présentés puissent lever TOUT DOUTE RAISONNABLE. Il ne s'agit pas de défendre JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA mais de défendre la justice, la vérité... L'Etat de droit au Cameroun que nous revendiquons tous les jours.

Pourtant jusqu'ici au delà des déclarations de DANWE qui lui est impliqué pour « complicité d'assassinat », il n'y a aucun autre élément matériel pouvant corroborer ses dires. Pas d'écoutes téléphoniques, pas de messages SMS ou Whatsap, pas d'enregistrement sonore, pas de témoin rien.

Le même DANWE au cours de l'instruction a changé de version trois fois. Devant SIKATI, il affirme en octobre 2023 que Amougou Belinga n'est pas impliqué dans l'affaire Martinez Zogo. Le 10 février 2024, il prétend qu'il lui a été confié la mission de faire taire Zogo et quelques jours après il revient sur ses propos et parle plutôt « d'intimider » au lieu de « faire taire » (page 12) .

L'Article 311 du code de procédure pénale stipule : « Le Tribunal ne peut fonder sa décision sur la déposition d'un co - prévenu, à moins qu'elle ne soit corroborée par des témoignages d'un tiers non impliqué dans la cause ou par tout autre moyen de preuve ».

Là il y a un souci. Le juge ne peut pas fonder sa décision sur les propos de quelqu'un qui change de version en continu et qui en outre est un prévenu dans cette affaire. C'est pourquoi les propos de DANWE doivent être corroborés par autre chose: témoignage d'une autre personne, enregistrement sonore, appels téléphoniques et autres. Pour l'instant il n'en est rien.

Or, le juge NDZIE PIERROT NARCISSE a démontré dans son ordonnance du 29 Février 2024 que DANWE qui n'a jamais parlé de Martin SAVOM l'a rencontré deux fois le jour de l'enlèvement de Martinez Zogo et que c'est l'argent de SAVOM qui a payé le commando. Mais DANWE n'a jamais cité MARTIN SAVOM. N'est ce pas étrange tout ça!!!! L'accusation contre SAVOM s'appuie non pas sur les dires d'un individu, mais des éléments externes (géolocalisation, appels téléphoniques, transactions financières dans un guichet).

Le devoir de tout citoyen et de tout démocrate dans ce type de situation est inéluctablement d'appeler à la vérité et à la justice. N'importe quel citoyen quelque soit son obédience ou appartenance religieuse, ethnique, raciale, sexuelle a droit à un procès juste et équitable quoi qu'il ait pu faire. C'est ce qu'on appelle de LA RECTITUDE MORALE ET AVOIR LE SENS DE SES CONVICTIONS.

Emmanuel Kant disait pour finir : « agit toujours de telle sorte que la maxime de ton action soit érigée en règle universelle. agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité en toi-même et en autrui comme une fin et jamais comme un moyen ; agis comme si tu étais à la fois législateur et sujet dans la république des volontés ... »

Dans notre société camerounaise ravagée par le désir de vengeance et règlements de compte, nous ne devons jamais perdre le sens du combat qui est celui de construire une véritable démocratie et un État de droit.